

2021 DASES-DEVE 147 : 8 subventions pour un montant global de (389 984 €) dont 6 subventions de fonctionnement (244 142 €) à 5 associations et 2 subventions d'investissement (145 842 €) à 2 associations pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. Conventions et avenant.

Le

Conseil de Paris

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 ; L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date des.....octobre 2021, par lequel Mme la Maire, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2021, 10 subventions au bénéfice de 6 associations différentes, pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies :

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du.....

Vu l'avis du Conseil de Paris du 5ème en date du.....

Vu l'avis du Conseil de Paris du 6ème en date du.....

Vu l'avis du Conseil de Paris du 7ème en date du.....

Vu l'avis du Conseil de Paris du 8ème en date du.....

Vu l'avis du Conseil de Paris du 9ème en date du.....

Vu l'avis du Conseil de Paris du 10ème en date du.....

Vu l'avis du Conseil de Paris du 11ème en date du.....

Vu l'avis du Conseil de Paris du 12ème en date du.....

Vu l'avis du Conseil de Paris du 13ème en date du.....

Vu l'avis du Conseil de Paris du 14ème en date du.....

Vu l'avis du Conseil de Paris du 15ème en date du.....

Vu l'avis du Conseil de Paris du 16ème en date du.....

Vu l'avis du Conseil de Paris du 17ème en date du.....

Vu l'avis du Conseil de Paris du 18ème en date du.....

Vu l'avis du Conseil de Paris du 19ème en date du.....

Vu l'avis du Conseil de Paris du 20ème en date du.....

Sur le rapport présenté par Mme Léa Filoche au nom de la 4^{ème} Commission ;

Sur le rapport présenté par M. Ian Brossat, au nom de la 5^{ème} Commission ;

Sur le rapport présenté par Mme Audrey Pulvar au nom de la 8^{ème} Commission ;

Délibère

Article 1er – Sont attribuées, 6 subventions de fonctionnement, au titre de 2021, à 5 associations mettant en œuvre des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies pour les projets suivants :

- deux subventions d'un montant global de 132 962 € sont attribuées, au titre de 2021, à l'association « les Restaurants du Cœur–Les Relais du Cœur de Paris », (n° Paris Assos 20815 et n° de dossiers 2021_11324 et 2021_10568) dont le siège social est situé, 4 cité d'Hauteville (10^{ème}), pour le fonctionnement de ses actions d'aide alimentaire ;
 - o 18 770 € pour le financement, à hauteur de 50 % des dépenses supplémentaires de loyers pour les deux nouveaux sites de distribution alimentaire, situés rue des Poissonniers (18^{ème}) et rue du Soleil (11^{ème}). (Nouveau projet) ;
 - o 114 192 € pour le financement des dépenses qui concernent le salaire des agents de sécurité, médiation et nettoyage pour l'ensemble des distributions d'aide alimentaires mises en œuvre par les 3 associations (Les Restaurants du Cœur-Les Relais du Cœur de Paris, l'Un est l'Autre et La Chorba) sur le site de La Villette, pour la période s'étalant du 1^{er} juin au 31 décembre 2021 et pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2021 pour l'association Les Restaurants-du-Cœur Relais du Cœur de Paris uniquement. (Nouveau projet : l'association les Restaurants du Cœur centralise le financement des salaires des agents qui interviennent sur le site de la Villette à compter du 1^{er} juin 2021).

- une subvention d'un montant de 50 000 € (cette subvention fait l'objet d'un cofinancement DEVE-DASES réparti comme suit, 3 000 € pour la DASES et 20 000 € pour la DEVE) est attribuée à l'association « Action Contre la Faim » (n° Paris Assos 16775 et n° de dossier 2021_09291) dont le siège social est situé au 14/16 boulevard de Douaumont (17^{ème}), pour son action de réduction de la précarité alimentaire sur le territoire parisien, en accompagnant l'adaptation des dispositifs d'accès à l'alimentation pour les plus précaires par le biais de production de 6 études à minima dont deux à minima avec un axe transversal sur l'alimentation durable. (Nouveau projet).

- une subvention d'un montant de 32 000 € (cette subvention fait l'objet d'un cofinancement DEVE-DASES réparti comme suit, 17 000 € pour la DASES et 15 000 € pour la DEVE) est attribuée à l'association « Food Sweet Food » (n° Paris Assos 188177 et n° de dossier 2021_08273) dont le siège social est situé au 81 rue du Charolais (12^{ème}), pour son projet d'aide alimentaire au sein de son restaurant solidaire, « les Arbustes » (14^{ème}), à destination de personnes en situation de précarité. (Nouveau projet).

- une subvention d'un montant de 20 000 € est attribuée à l'association « La Table Ouverte » (n° Paris Assos 11025 et n° de dossier 2021_10601) dont le siège social est situé 15 passage Ramey c/o Maison des associations B.A.L. N° 1 (18^{ème}), pour ses actions d'aide alimentaire à destination des personnes et familles démunies du 18^{ème} arrondissement. (Reconduction).

- une subvention d'un montant de 9 180 € à l'association « MaMaMa » (n° Paris Assos 196937 et n° de dossier 2020_11261) dont le siège social est situé 5 villa

Danré (93200), pour ses actions d'aide alimentaire à destination des enfants de 0 à 3 ans de mères isolées ou de familles démunies. (Nouveau projet)

Article 2 - sont attribuées, 2 subventions d'investissement, au titre de 2021, à 2 associations mettant en œuvre des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies pour les projets suivants :

- une subvention d'un montant de 107 889 € à l'association « Les Restaurants du Cœur-Relais du Cœur de Paris » (n° Paris Assos 20815 et n° de dossier 2021-07558) pour le financement des travaux d'aménagement du site de distribution alimentaire situé rue des Poissonniers (18^{ème}). (Nouveau projet).
- une subvention d'un montant de 37 953 € à l'association « Montparnasse Rencontres » (n° Paris Assos 11086 et n° de dossier 2021_05188) pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire équipé de trois bacs isothermes et dédié à son projet d'aide alimentaire.

Article 3 - Le versement des subventions de fonctionnement mentionnées à l'article 1 ci-dessus est subordonné à la signature, au titre de 2021, d'une convention de fonctionnement annuelle entre la Ville de Paris et les associations suivantes : les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Paris, Food Sweet Food, La Table Ouverte et Action Contre la Faim, que Mme la Maire de Paris est autorisée à signer. Ces documents sont présentés en annexe.

Article 4 - le versement des subventions d'investissement mentionnées à l'article 2 est subordonné à la signature, au titre de 2021, d'une convention d'investissement entre la Ville de Paris et les associations suivantes : les Restaurants du Cœur- Relais du Cœur de Paris et Montparnasse Rencontres, que Mme la Maire de Paris est autorisée à signer. Ces documents sont présentés en annexe.

Article 5 - un avenant à la convention d'investissement du 24 février 2021, conclue entre la Ville de Paris et l'association, « La Table Ouverte », vient modifier les modalités de versement de la subvention d'investissement accordée à l'association par la délibération n° 2021 DASES 22, pour l'achat d'un véhicule frigorifique et ce afin de permettre le versement de la subvention d'un montant de 34 560 € comme suit :

- o un seul versement de 34 560 € à la signature de l'avenant par les deux parties.

L'avenant que Mme la Maire est autorisée à signer est présenté en annexe.

Article 6 - Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris pour les exercices 2021 et suivants, sous réserve de la décision de financement.